

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00313
Numéro SIREN : 448 030 650
Nom ou dénomination : SUD EST NAUTIC

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 2934

Arrivé au Greffe du
de Commerce de Cannes

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

31 IIIII

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 234	2 555	1 679	2 935	1 256	42.79
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	174 130	148 355	25 775	37 461	11 687	31.20
	Autres immobilisations corporelles	22 020	17 658	4 361	5 968	1 606	26.92
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	907		907	907		
	Total II	201 290	168 569	32 721	47 270	14 549	30.78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	12 627		12 627	8 404	4 223	50.25
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	26 246		26 246	16 016	10 230	63.87
	Disponibilités	151 188		151 188	152 212	1 025	0.67
	Charges constatées d'avance (3)	9 489		9 489	8 548	941	11.01
	Total III	199 549		199 549	185 180	14 369	7.76
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		400 839	168 569	232 270	232 449	179	0.08

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

907

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 400)	8 400	8 400		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 232	19 232		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	840	840		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	143 535	108 764	34 771	31.97
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 695	44 671	26 976	60.39
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	189 702	181 907	7 795	4.29
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	17 417	29 062	11 645	40.07
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 784	1 546	239	15.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 705	5 253	2 451	46.66
	Dettes fiscales et sociales	15 662	14 681	981	6.68
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	42 569	50 543	7 974	15.78
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		232 270	232 449	179	0.08

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

42 569 50 543

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	281 601		281 601	327 932	46 331	14.13
Chiffre d'affaires NET	281 601		281 601	327 932	46 331	14.13
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			750	1 672	922	55.15
Autres produits			3	52	49	93.53
Total des Produits d'exploitation (I)			282 355	329 657	47 302	14.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 664	2 982	1 682	56.40
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			109 979	123 605	13 626	11.02
Impôts, taxes et versements assimilés			3 943	4 456	513	11.52
Salaires et traitements			88 093	86 472	1 620	1.87
Charges sociales			28 285	27 107	1 178	4.35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 405	29 704	3 298	11.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			398	11	387	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			261 767	274 337	12 570	4.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			20 588	55 320	34 732	62.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		437		610	173	28.34
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		437		610	173	28.34
2. Résultat financier (V-VI)		437		610	173	28.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		20 150		54 710	34 559	63.17
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 000			12 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		12 000			12 000	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 115			12 115	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		12 115			12 115	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		115			115	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 341		10 039	7 698	76.68
Total des produits (I+III+V+VII)		294 355		329 657	35 302	10.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		276 660		284 986	8 326	2.92
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		17 695		44 671	26 976	60.39

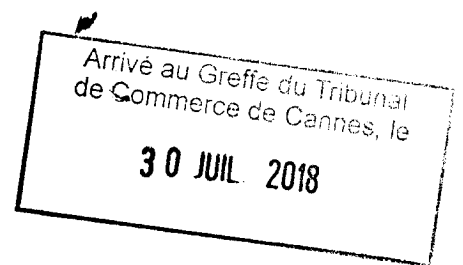
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL SUD EST NAUTIC
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 400 euros
Siège social : 12, Chemin Saint Anne
CANNES (Alpes Maritimes)

R.C.S. CANNES : B 448 030 650



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 20 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Et le vingt juin à neuf heures

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Bernard JACOB propriétaire de 159 parts ci	159 parts
- Monsieur Etienne VISIE propriétaire de 159 parts ci	159 parts
- Monsieur Eric CHRISTOPHE propriétaire de 159 parts ci.....	159 parts
- Monsieur Jean Bernard MEUNIER propriétaire de 48 parts ci.....	48 parts

Total des parts présentes ou représentées : cinq cent vingt-cinq parts sur les cinq cent vingt-cinq parts composant le capital social.

Monsieur Etienne VISIE préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223-19 alinéa 1 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Le texte des résolutions proposées

EV
B.S
P

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et affectation des résultats,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223-19 alinéa 1 du Code de Commerce,
- Quitus à la gérance;
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223-19 alinéa 1 du Code de Commerce,

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 17.694,92 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017 s'élevant à 17.694,92 € :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| - report à nouveau pour | 3.194,92 € |
| - dividendes bruts pour | 14.500,00 € |

Il sera mis en paiement à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes.

EV B. S. N. 32
2

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du C.G.I., prend acte que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes bruts</u>
Clos le 31/2/2016	9.900 €
Clos le 31/12/2015	8.500 €
Clos le 31/12/2014	Néant

Ces distributions, ainsi que la présente distribution ont été éligibles à l'abattement prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L-223-19 alinéa 1 du Code de Commerce en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

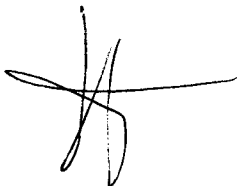
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents

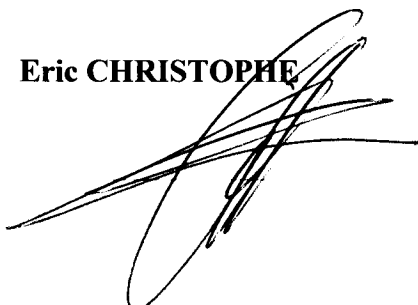
Bernard JACOB



Etienne VISIE



Eric CHRISTOPHE



Jean Bernard MEUNIER



SARL SUD EST NAUTIC
12 CHEMIN SAINT ANNE
LA LICORNE B
06400 CANNES

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Cabinet PAtrick AVRIL

108 ZA DE LARGILE

VOIE C

06370 MOUANS SARTOUX

04 93 39 34 64

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 232 270.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 281 601.38 Euros et dégageant un bénéfice de 17 694.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 234		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	167 241		23 389
Installations générales agencements aménagements divers	13 677		
Matériel de transport	5 839		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 921		583
TOTAL	188 678		23 972
Prêts, autres immobilisations financières	907		
TOTAL	907		
TOTAL GENERAL	193 818		23 972

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 234	4 234
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		16 500	174 130	174 130
Installations générales agencements aménagements divers			13 677	13 677
Matériel de transport			5 839	5 839
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 503	2 503
TOTAL		16 500	196 149	196 149
Prêts, autres immobilisations financières			907	907
TOTAL			907	907
TOTAL GENERAL		16 500	201 290	201 290

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 300	1 256		2 555
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	129 780	22 961	4 385	148 355
Installations générales agencements aménagements divers	9 688	1 214		10 903
Matériel de transport	3 860	800		4 660
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 921	174		2 095
TOTAL	145 249	25 150	4 385	166 014
TOTAL GENERAL	146 549	26 405	4 385	168 569

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 256				
Instal.techniques matériel outillage indus.	22 961				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 214				
Matériel de transport	800				
Matériel de bureau informatique mobilier	174				
TOTAL	25 150				
TOTAL GENERAL	26 405				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	907	907	
Impôts sur les bénéfices	11 436	11 436	
Taxe sur la valeur ajoutée	933	933	
Débiteurs divers	258	258	
Charges constatées d'avance	9 489	9 489	
TOTAL	23 022	23 022	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 673	6 673		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 745	10 745		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 705	7 705		
Personnel et comptes rattachés	3 008	3 008		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 227	8 227		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 427	4 427		
Groupe et associés	1 784	1 784		
TOTAL	42 569	42 569		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	618			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 263			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	990
Dettes fiscales et sociales	2 558
Total	3 548

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 489
Total	9 489



Le Géraut

SARL SUD EST NAUTIC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 400.00 euros
Siège social : 16, Chemin Saint Anne
CANNES (Alpes Maritimes)**

R.C.S. CANNES : B 448 030 650

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 281 601 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 327 932 Euros, soit une diminution de -14 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 17 694,92 Euros, soit 6 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 294 355 Euros contre 329 657 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -11 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 276 660 Euros contre 284 986 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -3 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 116 378 Euros et représentent 41 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 26 405 Euros et représentent 9 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 20 150 Euros soit 7 % du chiffre d'affaires hors taxes.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par la grande concurrence que connaît le secteur d'activité, ainsi que la baisse de la fréquentation touristique.

L'entreprise cherche à augmenter son chiffre d'affaires en développant son site internet, afin d'avoir plus de visibilité.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier à signaler.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'objet de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 17.694,92 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- report à nouveau pour	3.194,92 €
- dividendes bruts pour	14.500,00 €

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, un prélèvement forfaitaire unique de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu. La demande de dispense doit être formulée sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. Dans ce cas, la présente distribution ouvrira droit à l'abattement de 40% prévue au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, mais les prélèvements sociaux resteront assis sur le montant avant abattement.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes bruts</u>
Clos le 31/12/2016	9.900 €
Clos le 31/12/2015	8.500 €
Clos le 31/12/2014	Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

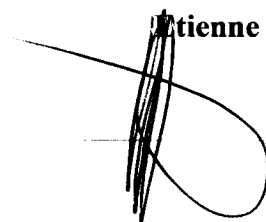
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L - 223 - 19 alinéa 1 du code du commerce.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Cannes,
Le 4 juin 2018.

 **Etienne VISIE**
Gérant